

TERRITOIRE D'ENERGIE GARD-SMEG**REGISTRE des DELIBERATIONS
Du COMITE SYNDICAL du 10 FEVRIER 2026
DELIBERATION N° 2026-02-10/C-02**

OBJET : Motion pour le maintien de la compétence d'autorité organisatrice des réseaux publics de distribution d'énergie comme compétence du bloc communal.

L'an deux mille vingt-six le 10 du mois de février, les membres du Comité Syndical du Territoire d'Energie GARD SMEG dûment convoqués le convoqués le 27 janvier 2026, s'est réuni à 10 heures 30 dans la salle de réunion « Roland CANAYER », sous la présidence de Monsieur Joseph BLANCHER, 1^{er} Vice-président du Syndicat, le Président du Syndicat étant empêché.

M. Christophe ZARAGOZA est élu Secrétaire de Séance.

Etaient présents :

Délégués	Communes	P	E	Pr	A
Gilles TRINQUIER	AIGREMONT	X			
Jean-Claude BASCHIOU	AIGUES MORTES	X			
Jacky REY	AIGUES VIVES		X		
Bernard JULLIEN	AIMARGUES				X
Cyril PERISSÉ	AIMARGUES				X
Aimé CAVAILLÉ	ALES		X		
Démisionnaire	ANDUZE				
Maxime COUSTON	BAGNOLS SUR CEZE	X			
Patrick AUBENAS	POTELIERES	X			
Eric TOQUAND	BEAUVOISIN		X		
Pascal VALLADIER	CAISSARGUES	X			
Martine VILLENEUVE Suppléant	CALVISSON	X			
Christian ANDRE	CAVEIRAC	X			
Patrick DELEUZE	CHAMBORIGAUD		X		
Pascal PEYRIERE	CHUSCLAN	X			
André OLIVÉ	CLARENSAC	X			
Fabienne DHUISME	CONGENIES	X			
Lionel JEAN	CORCONNE	X			
Elie HERBEMONT	CRESPIAN	X			
Frédéric FORTÉ	FOURNES		X		
Aline BASTIDA	GARONS	X			
Maurice BLACHAS	GENERAC	X			
Christian BRUN	LA GRAND COMBE		X		
Patrick DE GONZAGA	LA ROUVIERE	X			
Olivier PENIN	LE GRAU DU ROI				X
Alain MARTI	LE GRAU DU ROI		X		
Christophe ZARAGOZA	LEDENON	X			
Alain GIOVINAZZO	LES MAGES	X			
Joseph BLANCHER	LES PLANS	X			
Jean-Marc FRANCOIS	LUSSAN	X			
Jean-Jacques GRANAT	MANDUEL		X		

Délégués	Communes	P	E	Pr	A
Freddy FELIX	MARUEJOLS LES GARDON	X			
Jean-Luc FORTIN	MEYNES		X		
Jack VERRIEZ	MIALET	X			
Jean-Michel FOUCHARD	MILHAUD	X			
Benoit LEPAGE Suppléant	MOLIERES CAVAILLAC	X			
Michel CHAMBELLAND	NAGES ET SOLORGUES		X		
Frédéric ESCOJIDO	NIMES		X		
Christian TRIDOT	PUJAUT	X			
Gilles COLOMBIER	ROQUEMAURE		X		
Ludovic DUMAS	ROUSSON				X
Frédéric GRAS	ST CEZAIRE DE GAUZIGNAN	X			
Bruno OLIVERI	ST HIPPOLYTE DU FORT		X		
Lucas FAIDHERBE	ST JULIEN DE LA NEF		X		
Olivier JOUVE	ST GENIES DE COMOLAS	X			
Elian PETITJEAN	ST MICHEL D'EUZET	X			
Nathalie FABIÉ	ST SIFFRET	X			
Jean-Paul BOYER	SERVIERS LABAUME	X			
Jean-François LOUVET	SOMMIERES	X			
Sébastien KUBANI	SOUSTELLE	X			
Christian LASCH	ST CHRISTOL LES ALES	X			
Jacky MIALHE	ST HILAIRE DE BRETHMAS				X
Sébastien VOINDROT	ST MARTIN DE VALGALGUES	X			
Lucas CELESTE Suppléant	ST PRIVAT DES VIEUX				X
Didier CHAMP	UCHAUD				X
Jean-Luc CHAPON	UZES	X			
François ABBOU	CAUSSES AIGOUAL CEVENNES	X			
Annick CHOPARD	VAUVERT	X			
Kaly GUYOT	VAUVERT				X
Vincent COSTE	VERGEZE		X		
Alain SANCIAUME	VILLENEUVE LES AVIGNON		X		
		36	16	0	8

P = Qui ont pris part au vote - E = Excusés - Pr = Absents avec procuration - A = Absents

Nombre de Membres en exercice	:	60
Nombre de Membres ayant pris part au vote	:	35
Nombre de votes exprimés	:	35

Monsieur Christian ANDRÉ de la commune de CAVEIRAC était présent en début de séance et a quitté la séance avant le vote de la présente délibération.

**Motion pour le maintien de la compétence d'autorité organisatrice des réseaux
comme compétence du bloc communal - PAGE 2**

La distribution publique d'électricité relève historiquement des compétences du bloc communal depuis la loi du 15 juin 1906 et est aujourd'hui exercée pour des raisons de technicité, d'efficacité et de proximité par des syndicats intercommunaux spécialisés.

Les Syndicats d'Energies assurent notamment la maîtrise d'ouvrage des travaux sur les réseaux basse tension en zones rurales, contribuant à la qualité de service, à la sécurisation des ouvrages, à l'égalité territoriale et à la mise en œuvre de la transition énergétique.

Le Territoire d'Energie GARD SMEG assure cette mission depuis plus de 30 ans sur les communes du département et investit chaque année des millions d'euros pour la sécurisation et le renforcement des réseaux

Dans le cadre d'un futur projet de loi sur la décentralisation, le gouvernement par la voie de son premier ministre et de sa ministre de la Décentralisation a évoqué la possibilité d'un transfert de compétences sur les réseaux aux conseils départementaux.

La remise en cause des Syndicats d'Energies dans leur compétence d'autorité organisatrice des réseaux publics de distribution d'énergie entraînerait une diminution des investissements dans les réseaux ruraux ou, à défaut, une hausse de la facture des usagers via le tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité, ce qui nécessite une mobilisation collective.

L'Entente Occitanie qui regroupe les 13 Syndicats d'Energies de notre région a adopté le mercredi 10 décembre 2025 une motion pour s'opposer à ce projet, ainsi que la FNCCR en Assemblée Générale le 11 décembre 2025.

Monsieur Le Président invite les membres du Comité Syndical à adopter la motion de défense des Syndicats d'Energies dans leur compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Energie.

Le Comité Syndical, après avoir délibéré, **DECIDE** à l'unanimité :

- **DE VOTER** la motion ci jointe présentée

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

LE PRÉSIDENT
Aimé CAVAILLE




Aimé CAVAILLE
Président du TE GARD - SMEG

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>

PROJET DE MOTION DU COMITE SYNDICAL En date du 10 février 2026

Pour le maintien de la compétence d'autorité organisatrice des réseaux publics de distribution d'énergie comme compétence du bloc communal

Les membres du Comité Syndical du Territoire d'Énergie GARD SMEG réunis en séance 10 février 2026,

Rappellent que le Territoire d'Énergie GARD SMEG depuis 1994, date de sa création, exerce une compétence fondatrice et fédérative à travers sa qualité d'Autorité Organisatrice de la distribution publique d'électricité et qu'à ce titre il est l'artisan du maillage des réseaux dans tout le département.

- Considérant le nouvel acte de décentralisation lancé par le Premier ministre aussitôt après sa nomination le 9 septembre 2025, qui doit se concrétiser sous la forme d'un projet de loi soumis au Parlement avant les élections municipales de mars 2026, afin notamment de clarifier qui fait quoi dans l'exercice de certaines politiques publiques et de certaines compétences, notamment sur le plan local ;

- Considérant la déclaration faite par le Premier ministre lors de son intervention en clôture de assises des départements à Albi le 13 novembre 2025, réitérée ensuite dans un courrier adressé le 24 novembre à tous les Présidents de Conseils départementaux pour leur confirmer l'intention du Gouvernement de reconnaître le département comme le « chef de file des réseaux de proximité », en renforçant notamment à ce titre son rôle en matière de distribution d'électricité et de gaz ;

- Considérant que la distribution d'électricité et de gaz constituent des compétences dévolues au bloc communal (communes et intercommunalités) depuis une loi du 15 juin 1906, qui constitue l'acte de naissance du service public local en matière de distribution d'énergie ;

- Considérant la nécessité qu'une partie importante du produit de la taxe communale sur l'électricité demeure affectée à des investissements sur ces réseaux, de manière à éviter une augmentation de la facture des consommateurs via une hausse du TURPE ;

- Considérant l'importance des besoins investissements sur les réseaux de distribution d'électricité sur le territoire des communes rurales, pour maintenir un niveau de qualité satisfaisant par rapport aux zones urbaines et éviter ainsi l'apparition de fractures territoriales, renforcer la sécurité des ouvrages soumis aux changements climatiques (événements de plus en plus fréquents et intenses qui endommagent les réseaux et provoquent des coupures subies par les usagers), ou encore adapter les réseaux au enjeux de la transition énergétique.

- Considérant le rôle majeur que les syndicats d'énergie jouent dans la mise en œuvre de l'aménagement du territoire à travers le déploiement, le renforcement, la modernisation des réseaux de distribution publique d'électricité

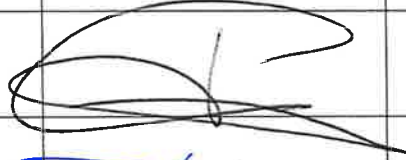

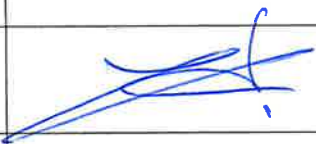
ESTIMENT

- *Que la proposition de reconnaître au département un rôle de chef de file en matière de distribution d'électricité et de gaz, qui constituent des compétences attribuées par le législateur au bloc communal, est en contradiction directe avec l'objectif du nouvel acte de décentralisation qui entend clarifier l'exercice de certaines compétences afin de savoir plus précisément qui fait quoi ;*
- *Qu'il convient au contraire, à travers les grands syndicats intercommunaux de taille départementale, de préserver voire de renforcer les grandes concessions de distribution d'électricité qui mixent des zones urbaines et rurales dans un but à la fois de solidarité et d'efficacité, plutôt que de prendre le risque de créer de nouvelles fractures territoriales ;*







DEMANDENT AU GOUVERNEMENT


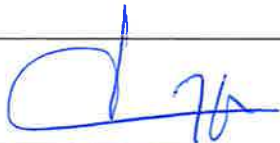



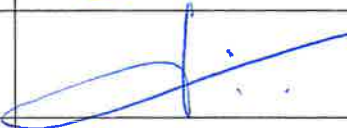
- *De renoncer au projet de reconnaître au département le droit d'exercer un rôle de chef de file ou d'autorité organisatrice des réseaux publics de distribution d'électricité et de gaz.*
- *De maintenir la compétence d'autorité organisatrice des réseaux publics de distribution d'électricité comme une compétence exclusive du bloc communal (hormis pour les deux départements concernés à titre dérogatoire), en conformité avec le nouvel acte de décentralisation.*

FEUILLE D'EMARGEMENT
CONSEIL SYNDICAL DU TE GARD-SMEG - MARDI 10 FEVRIER 2026 A 10H30 - NIMES

N°	COMMUNE	NOM DU DELEGUE TITULAIRE	SIGNATURE DELEGUE TITULAIRE	NOM DU DELEGUE SUPPLEANT	SIGNATURE DELEGUE SUPPLEANT
1	AIGREMONT	Gilles TRINQUIER			
2	AIGUES MORTES	Jean-Claude BASCHIOU			
3	AIGUES VIVES	Jacky REY			
4	AIMARGUES	Bernard JULLIEN			
5	AIMARGUES	Cyrill PERISSÉ			
6	ALES	Aimé CAVAILLÉ			
7	ANDUZE				
8	BAGNOLS SUR CEZE	Maxime COUSTON			
9	BEAUVOISIN	Eric TOQUAND			





N°	COMMUNE	NOM DU DELEGUE TITULAIRE	SIGNATURE DELEGUE TITULAIRE	NOM DU DELEGUE SUPPLEANT	SIGNATURE DELEGUE SUPPLEANT
10	CAISSARGUES	Pascal VALLADIER			
11	CALVISSON			Martine VILLENEUVE	
12	CAVEIRAC	Christian ANDRÉ			
13	CHAMBORIGAUD	Patrick DELEUZE			
14	CHUSCLAN	Pascal PEYRIERE			
15	CLARENSAC	André OLIVÉ			
16	CDC CAUSSES AIGOUAL CEVENNES	François ABBOU			
17	CONGENIES	Fabienne DHUISME			
18	CORCONNE	Lionel JEAN			
19	CRESPIAN	Elie HERBEMONT			
20	FOURNES	Frédéric FORTÉ			

N°	COMMUNE	NOM DU DELEGUE TITULAIRE	SIGNATURE DELEGUE TITULAIRE	NOM DU DELEGUE SUPPLEANT	SIGNATURE DELEGUE SUPPLEANT
21	GARONS	Aline BASTIDA			
22	GENERAC	Maurice BLACHAS			
23	LA GRAND'COMBE	Christian BRUN			
24	LA ROUVIERE	Patrick DE GONZAGA			
25	LE GRAU DU ROI	Olivier PENIN			
26	LE GRAU DU ROI	Alain MARTI			
27	LEDENON	Christophe ZARAGOZA			
28	LES PLANS	Joseph BLANCHER			
29	LES MAGES	Alain GIOVINAZZO			
30	LUSSAN	Jean-Marc FRANÇOIS			
31	MANDUEL	Jean-Jacques GRANAT			

N°	COMMUNE	NOM DU DELEGUE TITULAIRE	SIGNATURE DELEGUE TITULAIRE	NOM DU DELEGUE SUPPLEANT	SIGNATURE DELEGUE SUPPLEANT
32	MARUEJOLS LES GARDON	Freddy FELIX			
33	MEYNES	Jean-Luc FORTIN			
34	MIALET	Jack VERRIEZ			
35	MILHAUD	Jean-Michel FOUCHARD			
36	MOLIERES CAVAILLAC			Benoit LEPAGE	
37	NAGES ET SOLORGUES	Michel CHAMBELLAND			
38	NIMES	Frédéric ESCOJIDO			
39	POTELIERES	Patrick AUBENAS			
40	PUJAUT	Christian TRIDOT			
41	ROQUEMAURE	Gilles COLOMBIER			
42	ROUSSON	Ludovic DUMAS			



N°	COMMUNE	NOM DU DELEGUE TITULAIRE	SIGNATURE DELEGUE TITULAIRE	NOM DU DELEGUE SUPPLEANT	SIGNATURE DELEGUE SUPPLEANT
43	SAINT CESAIRE DE GAUZIGNAN	Frédéric GRAS			
44	SAINT CHRISTOL LES ALES	Christian LASCH			
45	SAINT GENIES DE COMOLAS	Olivier JOUVE			
46	SAINT HILAIRE DE BRETHMAS	Jacky MIALHE			
47	SAINT HIPPOLYTE DU FORT	Bruno OLIVIERI			
48	SAINT JULIEN DE LA NEF	Lucas FAIDHERBE			
49	SAINT MARTIN DE VALGALGUES	Sébastien VOINDROT			
50	SAINT MICHEL D'EUZET	Elian PETITJEAN			
51	SAINT PRIVAT DES VIEUX			Lucas CELESTE	
52	SAINT SIFFRET	Nathalie FABIÉ			
53	SERVIERS ET LABAUME	Jean-Paul BOYER			

N°	COMMUNE	NOM DU DELEGUE TITULAIRE	SIGNATURE DELEGUE TITULAIRE	NOM DU DELEGUE SUPPLEANT	SIGNATURE DELEGUE SUPPLEANT
54	SOMMIERES	Jean-François LOUVET			
55	SOUSTELLE	Sébastien KUBANI			
56	UCHAUD	Didier CHAMP			
57	UZES	Jean-Luc CHAPON			
58	VAUVERT	Annick CHOPARD			
59	VAUVERT	Katy GUYOT			
60	VERGEZE	Vincent COSTE			
61	VILLENEUVE LEZ AVIGNON	Alain SANCIAUME			